

Acquisition d'un exceptionnel manuscrit enluminé de Charles V : plus que six semaines pour soutenir la BnF

La Bibliothèque nationale de France a lancé au printemps dernier un appel aux dons pour l'acquisition d'un exceptionnel manuscrit enluminé réalisé vers 1370 pour le roi de France Charles V, le *Bréviaire à l'usage de la Sainte-Chapelle*. La souscription est ouverte jusqu'au 31 décembre 2023, il ne reste plus que six semaines pour que ce Trésor national rejoigne les collections nationales. À ce jour, il manque 250 000 euros pour son acquisition dont le montant s'élève à 1 600 000 euros. Chaque don compte.

C'est une occasion unique pour la BnF de reconstituer la bibliothèque royale dont elle est l'héritière. La librairie de Charles V est considérée comme la première Bibliothèque royale française. Elle compta jusqu'à un millier de manuscrits qui furent largement dispersés au XV^e siècle. Seuls 84 volumes que contenait la librairie royale entre 1380 et 1424 sont encore conservés au département des Manuscrits. Ils constituent le cœur historique des collections de la BnF. L'acquisition du *Bréviaire à l'usage de la Sainte-Chapelle* permettrait de réintégrer un manuscrit historique dans sa collection d'origine, celle du roi de France Charles V, celle de la Bibliothèque nationale de France.

Réalisé il y a plus de 650 ans, ce précieux manuscrit a été vendu à plusieurs reprises, au gré des vicissitudes de l'Histoire, et est resté en mains privées jusqu'à aujourd'hui. C'est une chance unique qui se présente à la BnF de pouvoir acquérir, près de 7 siècles après sa réalisation, ce manuscrit royal, chef-d'œuvre de l'enluminure gothique française.

Voici le [communiqué de presse](#) sur le lancement de l'appel aux dons.

Comment faire un don ?

- En ligne : paiement sécurisé sur [bnf.fr / Soutenez la BnF](https://bnf.fr/)
- Par chèque (à l'ordre de « Agent comptable de la BnF ») :
Bibliothèque nationale de France
Délégation au Mécénat
Quai François-Mauriac
75706 Paris cedex 13

Renseignements :

- Par téléphone : 01 53 79 46 60
- Mail : donateur@bnf.fr

Les avantages fiscaux accordés :

- Pour un particulier : le particulier bénéficie d'une réduction de l'impôt sur le revenu égale à 66 % de la valeur du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable (en vertu de la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat).
- Pour une entreprise : l'entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt dans les conditions fixées à l'article 238 bis du Code général des impôts.



Bréviaire à l'usage de la Sainte-Chapelle, folio 52r. David jouant des cloches. © Anthony Voisin / Photo Synthèse / BnF

Contacts presse

Elodie Vincent

chefe du service de presse
et des partenariats médias
elodie.vincent@bnf.fr
01 53 79 41 18

Fiona Greep

chargée de communication presse
fiona.greep@bnf.fr
01 53 79 41 14